



# Déclarations et Discours

Nº 80/9

## SUGGESTIONS CONCERNANT L'ORIENTATION FUTURE DE L'OIT

Allocution prononcée par le ministre du Travail du Canada, l'honorable Gerald A. Regan, à l'Assemblée plénière de la 66<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du travail, Genève, le 13 juin 1980

...Je me joins à mes collègues pour souhaiter la bienvenue à la Grenade, au Vietnam, à Sainte-Lucie, au Lesotho et au Zimbabwe, les derniers membres en date de l'Organisation. L'Organisation internationale du Travail (OIT) a toujours eu pour but ultime l'universalité de sa composition, et l'adhésion récente de ces membres constitue une nouvelle étape en ce sens. Ma délégation espère que la Chine trouvera bientôt le moyen de jouer au sein de l'Organisation le rôle actif qu'elle assume de plus en plus dans d'autres organisations onusiennes.

Nous sommes particulièrement heureux de la réintégration des États-Unis au sein de l'OIT. Mon gouvernement partageait un grand nombre des préoccupations qui, en 1975, ont conduit les États-Unis à se retirer. A l'instar d'autres représentants, nous réjouissons des changements apportés depuis cette époque à l'atmosphère de la Conférence et, plus particulièrement, des efforts déployés par les gouvernements, les employeurs et les travailleurs pour supprimer les causes de ces préoccupations. Mon gouvernement estime cependant qu'il n'y a pas lieu de nous endormir sur nos lauriers. Tous ceux qui, parmi nous, se dévouent à l'avenir de cette Organisation devront encore veiller à ce que la situation que nous avons tant déplorée en 1975 ne se reproduise pas. C'est pourquoi j'aimerais poursuivre maintenant avec quelques observations d'ordre général.

Tout d'abord, j'aimerais souligner de nouveau que le gouvernement canadien a toujours signifié clairement à toutes les institutions spécialisées de l'ONU qu'il n'accepte pas dans leurs délibérations et décisions l'insertion de considérations politiques, lorsque celles-ci ne sont pas conformes à leur constitution et à leurs règlements. Cette position peut s'expliquer très facilement. Pour que le système onusien réponde aux attentes des États membres, il doit être fonctionnel et efficace. Chaque composante du système doit adhérer fidèlement à son mandat et respecter la répartition des rôles sur laquelle repose le système. L'ignorance de cette règle ne peut qu'entraîner le mécontentement des États membres et de la communauté mondiale à l'égard d'un système sur lequel reposent tant d'espairs. L'Organisation a eu énormément à faire pour répondre aux situations qui règnent aujourd'hui dans nos pays concernant les travailleurs. Alors qu'elle s'efforce de relever le défi des années 80, ses ressources limitées ne peuvent et ne doivent être détournées vers des débats stériles lorsqu'il y a tant à faire, partout dans le monde, pour rehausser les conditions de travail à des niveaux souhaitables.

En second lieu, nous devons, lors de cette Conférence, nous préoccuper avant tout d'établir les priorités futures du programme de l'Organisation. Nous sommes à un stade où tous les gouvernements doivent affronter de graves contraintes économiques.